



Résultats consolidés de l'exercice 2012/2013

*Données auditées
arrêtées par le Conseil d'administration du 16 octobre 2013*

Impact significatif sur le Groupe de la Procédure de *Chapter 11* des Filiales Américaines

Déconsolidation des Filiales Américaines ; comptes courants, titres de participation et autres actifs américains dépréciés en totalité ; activité réduite au périmètre européen

Mise en place des mesures d'avenir : dépôt d'un plan de réorganisation des Filiales Américaines, préparation du refinancement du Groupe

Paris, France – 5 novembre 2013 – Atari S.A. annonce ses résultats consolidés de l'exercice 2012/2013 (1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013).

PREAMBULES

Faits marquants

L'exercice 2012/2013 a connu des événements significatifs, qui ont eu un effet déterminant sur le Groupe, son mode de fonctionnement, ses activités, son financement et ses priorités à court terme. Le 21 janvier 2013, les filiales américaines du Groupe (les « **Filiales Américaines** ») se sont placées en redressement judiciaire, en demandant l'ouverture d'une procédure de *Chapter 11* (la "**Procédure**"). En parallèle, le studio de développement Eden Games a été mis en liquidation judiciaire, prononcée le 19 février 2013. Les fonds BlueBay sont sortis début février 2013, au profit de nouveaux actionnaires (Alden Capital Group et Ker Ventures) et une nouvelle équipe de direction a été mise en place avec Frédéric Chesnais, ancien manager du Groupe et désormais Président Directeur Général et second actionnaire au travers de Ker Ventures.

Présentation des comptes au 31 mars 2013

Les événements affectant les Filiales Américaines et Eden Games ont eu un impact déterminant sur les comptes au 31 mars 2013.

Du fait de la Procédure, le Groupe a perdu le contrôle de ses Filiales Américaines depuis le 21 janvier 2013 et n'en a pas le contrôle à la date d'arrêté des comptes.

Les Filiales Américaines sont comptabilisées en tant qu'activités non poursuivies au niveau du compte de résultat jusqu'au 21 janvier 2013, date d'ouverture de la Procédure de *Chapter 11*. Elles sont déconsolidées à partir de cette date et le résultat de déconsolidation est enregistré en activités non poursuivies. Les créances et titres de participation sur les Filiales Américaines sont dépréciés en totalité.

Les données de l'exercice 2011/2012 ont également été retraitées en accord avec la norme IFRS 5.

Sur un plan économique, tirant toutes les conséquences des risques inhérents à la Procédure, tous les actifs américains ont été dépréciés : créances, comptes courants d'actionnaires, goodwill, titres de participation et autres actifs, entraînant une perte significative pour le Groupe.

Les informations financières de l'exercice 2012/2013 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux dans lesquels figurent :

- Au niveau des comptes consolidés : une réserve pour limitation concernant la validation du résultat de déconsolidation et une observation sur la continuité d'exploitation.
- Au niveau des comptes sociaux : une réserve pour limitation concernant la vérification de la valeur d'inventaire des titres de participation et créances rattachées des filiales américaines, une observation sur la continuité d'exploitation et une observation dans les vérifications spécifiques relatives à l'absence d'informations sociales et environnementales.

Ces réserves et observations sont reprises *in extenso* en Annexe au présent communiqué.

Dépôt du plan de réorganisation des Filiales Américaines

La nouvelle direction a réussi à négocier et à déposer, le 20 septembre 2013, un plan de reprise des actifs américains (le « Plan »). Ce Plan, ses objectifs, ses modalités, ont fait l'objet d'une communication le 15 octobre 2013 (disponible ici : http://atari.com/sites/default/files/CP_Plan_20131015_FR.pdf).

Le Plan présenté par Atari et ses Filiales Américaines propose le maintien dans le Groupe Atari des principaux actifs, y compris la marque Atari, les propriétés Atari Classics, et la franchise *Test Drive Unlimited*, étant rappelé que les franchises *v-Rally* et *Alone in the Dark*, détenues par Atari Europe SAS n'étaient donc pas concernées par la Procédure et demeurent elles aussi dans le périmètre du Groupe. Le Plan propose également le remboursement intégral du financement « *Debtor In Possession* » fourni par Alden et le paiement jusqu'à 25 % de leurs créances et autres réclamations aux créanciers non garantis des Filiales Américaines.

A court terme, les perspectives pour Atari et ses actionnaires dépendront de l'approbation du Plan. Pour être entériné, le Plan doit être approuvé par les créanciers avec au moins deux tiers (2/3) du montant des créances et plus de la moitié (1/2) du nombre de créances. Par ailleurs, si un tiers faisait opposition au titre de certaines créances, ces réclamations devraient être purgées dans le cadre des Procédures de *Chapter 11*. Il existe donc aujourd'hui encore des incertitudes sur l'approbation de ce Plan. L'audience de confirmation au cours de laquelle le Tribunal décidera de la validité du Plan est prévue le 5 décembre 2013.

Ce communiqué de presse n'est pas et ne doit pas être considéré comme la sollicitation de l'acceptation ou du rejet d'un quelconque plan de réorganisation des Filiales Américaines et est émis conformément aux obligations de la Société au titre de la réglementation française applicable aux sociétés cotées. L'acceptation ou le rejet du Plan ne peuvent être sollicités avant qu'une déclaration informative (disclosure statement) présentant le Plan n'ait été approuvée par le Tribunal. Le Plan n'a pas encore été approuvé par le Tribunal américain des faillites. Des informations complémentaires concernant le Plan proposé sont accessibles en ligne sur le lien suivant : <http://www.bmcgroup.com/restructuring/Docket.aspx?ClientID=316>.

L'audience relative à l'approbation de la déclaration informative s'est tenue le 29 octobre 2013, et cette déclaration informative a été approuvée par le Tribunal. Ainsi, une première étape importante a été franchie.

Atari affirme sa volonté de poursuivre ses activités dans l'univers des jeux vidéo en s'appuyant notamment sur la marque et les classiques Atari, des propriétés intellectuelles de premier plan, un management engagé auprès des actionnaires et une stratégie mesurée, clairement axée sur la profitabilité.

Mise en adéquation des moyens de financement d'Atari SA

Pour présenter le Plan, Atari SA a dû s'engager à contribuer un montant maximum de 3 419 K\$ dans le cadre du Plan. En complément, les comptes courants consentis par Atari SA et Atari Europe SAS aux Filiales Américaines, d'un montant total supérieur à 300 000 K\$, seront capitalisés, restructurés ou abandonnés. L'organisation des Filiales Américaines sera légère, avec moins de 10 employés. Le Plan prévoit de rembourser les créanciers des Filiales Américaines à hauteur de 25 % de leurs créances sur une période de 3 ans avec une limite de 1 750 K\$ sur la période; cette créance bénéficiera de sûretés sur les actifs américains du Groupe, dont la marque.

Pour faire face à ses besoins de financement et dans le cadre de l'approbation du Plan de Réorganisation, et sous réserve de l'approbation de celui-ci, Atari s'appuiera sur :

- Une extension de 2 ans de la créance d'un montant en principal et intérêts courus de 22,7 millions d'euros au 31 mars 2013, y compris frais et intérêts après cette date, détenue par Alden Global Capital, pour le compte d'Alden Global Value Recovery Master Fund, L.P. ("**Alden**"), au titre du Contrat de Crédit (dans lequel Ker Ventures, holding personnelle de M. Frédéric Chesnais, a une participation minoritaire) et du prêt de 250 K€ de Ker Ventures, extensions dont les termes sont actuellement en cours de négociation. Selon les termes envisagés, les échéances au 30 septembre 2013 de chaque prêt, aujourd'hui reportées au 31 décembre 2013, seraient étendues au 30 septembre 2015, avec un taux d'intérêt annuel ramené à 10 %. En contrepartie et sous réserve des droits des créanciers dans le cadre du Plan, le Contrat de Crédit d'Alden bénéficierait de nouvelles sûretés sur les actifs du Groupe et les intérêts échus seraient

capitalisés ; la date de remboursement des ORANEs émises par le Groupe serait étendue de la même manière, au 30 septembre 2015 ;

- Une garantie personnelle d'ores et déjà consentie par Frédéric Chesnais, à hauteur de la somme de 3 419 K\$ susvisée, afin de garantir la contribution financière d'Atari SA dans le cadre du Plan;
- En échange du réaménagement des prêts et de l'obtention de cette garantie, Atari devrait émettre des valeurs mobilières donnant accès à terme à 10 % de son capital social (base diluée) à Alden et à Ker Ventures (holding personnelle de M. Frédéric Chesnais), à hauteur de 5 % chacun. En outre, si la garantie consentie venait à être actionnée, Atari émettrait des obligations convertibles à 3 ans, au taux annuel de 10 % et convertibles sur la base de 0,25 euro par action par le(s) souscripteur(s) de ce financement pour le montant appelé au titre de cette garantie.

Les modalités de ces valeurs mobilières seront détaillées et soumises au vote de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires. L'opération devra recueillir toutes les autorisations nécessaires, notamment de la part des autorités de marché. Ces mesures devraient permettre à Atari SA de bénéficier des moyens et du temps nécessaire au total rétablissement de ses Filiales Américaines tout en alignant les intérêts des différentes parties prenantes.

Par ailleurs, Atari envisage d'élargir au public la faculté de souscrire aux mêmes obligations convertibles que celles qui seront émises au profit de Frédéric Chesnais / Ker Ventures.

Commentant cette annonce, Frédéric Chesnais, Président-Directeur général d'Atari et l'un des principaux actionnaires du Groupe, a déclaré : « L'année 2013 aura été celle des frustrations mais aussi celle de la préparation de l'avenir. Des frustrations d'abord, pour l'entreprise et ses actionnaires, avec le Chapter 11 des Filiales Américaines, une base opérationnelle réduite et la suspension de la cotation. Des frustrations aussi à la lecture des résultats. Mais ces comptes ne font que refléter la situation économique passée d'un Groupe qui possède des actifs à potentiel mais qui n'avait pas trouvé les moyens de les exploiter de manière profitable. En reprenant Atari, je me doutais des difficultés et je m'y étais préparé autant que possible. J'aurais souhaité déposer le Plan de Réorganisation plus tôt, mais la complexité de la situation et de la procédure américaine, les réalités opérationnelles, la nécessité de céder des actifs et de respecter les droits et les intérêts de toutes les parties prenantes n'ont pas permis un calendrier plus rapide. Nous travaillons tous activement à l'adoption du Plan de Réorganisation, qui je l'espère sera une étape refondatrice pour l'entreprise. J'ai bon espoir que 2013 restera une année « parenthèse », pendant laquelle nous aurons purgé le passé et mis en place les moyens nécessaires au développement durable et profitable de l'entreprise. »

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS FINANCIERS

En millions d'euros	2012/2013 (IFRS 5)	2011/2012 (IFRS 5)	2011/2012 publié
Chiffre d'affaires	1,2	2,0	39,6
Marge Brute	0,5	1,1	30,2
en % du CA	41,7%	55,0%	76,3%
Résultat opérationnel courant	0,6	(3,9)	1,7
en % du CA	50,0%	-195,0%	4,3%
Résultat opérationnel	(2,0)	(4,8)	1,7
Résultat net des activités poursuivies	(5,3)	(5,4)	0,8
Résultat net de l'ensemble consolidé	(35,8)	(3,7)	(3,7)

Notes : En 2012/2013, le résultat des Filiales Américaines ainsi que celui des filiales Eden Games et Game One sont comptabilisés en application de la norme IFRS 5 et ne sont donc pas inclus dans le résultat opérationnel ci-dessus. L'exercice 2011/2012 a également été retraité en application de la norme IFRS 5. A noter également que la filiale Cryptic, cédée sur l'exercice précédent est également présentée en application de la norme IFRS 5 sur l'exercice 2011/2012.

Se référer à la note aux lecteurs.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2012/2013

Chiffre d'affaires / Marge brute

Au 31 mars 2013, Atari a publié un chiffre d'affaires consolidé de 1,2 million d'euros, contre 2,0 millions d'euros au titre de l'exercice précédent, constitué principalement des ventes liées aux franchises *Dungeons & Dragons* et *Roller Coaster Tycoon*. La baisse du chiffre d'affaires est donc de -40,0 %, car en raison de la Procédure en cours aux Etats Unis, le Groupe a maintenu ses activités au minimum. Tant que le Plan ne sera pas adopté, l'activité du groupe Atari restera dans cet ordre de grandeur. Le recul du taux de marge brute est principalement lié à la

renégociation avant 2013 du contrat de distribution exclusive avec Namco Bandai, ayant conduit à la rupture anticipée de ce contrat.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2012/2013 ressort à 0,6 millions d'euros, contre une perte de (3,9) millions d'euros au titre de l'exercice 2011/2012. Il représente le résultat des activités non américaines du Groupe.

Toutes les actions gratuites attribuées précédemment à titre de rémunération ont été annulées et les provisions afférentes ont été reprises. Au 31 mars 2013, la reprise de provision est de 1,4 millions d'euros, à comparer à une dotation de (1,7) millions d'euros en 2011/2012.

Avant tous mouvements de provisions liées aux actions gratuites, le résultat opérationnel courant de l'exercice 2012/2013 ressort à (0,8) millions d'euros contre (2,2) millions d'euros en 2011/2012.

Au final, l'amélioration du résultat opérationnel courant a été principalement permise par :

- i. la réduction des frais généraux et administratifs et des frais de marketing,
- ii. l'annulation des actions gratuites relatives aux départs des salariés concernés.

Résultat net des activités poursuivies

Le résultat net des activités poursuivies de l'exercice 2012/2013 est déficitaire et s'établit à (5,3) millions d'euros, stable par rapport à l'exercice précédent.

Les coûts de restructuration pour l'exercice clos le 31 mars 2013 de 2,4 millions d'euros représentent les honoraires juridiques engagés, en 2012 et en 2013, dans le cadre de la liquidation d'Eden Games, d'un projet de restructuration financière avorté en 2012, du débouclage de contrats et de dépenses de restructuration sur les filiales.

Le coût de l'endettement financier reste stable à (2,7) millions d'euros, reflétant d'une part une réduction du principal du prêt BlueBay à la suite de la cession de Game One en avril 2012, compensée par l'application d'un taux de défaut de 19 % sur le prêt BlueBay du fait de la Procédure de *Chapter 11*.

Il n'y a aucune contribution des sociétés mises en équivalence en 2012, contre une contribution de 1,9 millions d'euros au titre de Game One en 2011/2012.

Résultat net

Les activités non poursuivies ont généré une perte de (30,5) millions d'euros (contre un bénéfice de 1,7 millions d'euros pour l'exercice précédent). Cette perte très significative recouvre principalement la liquidation judiciaire du studio Eden Games (déconsolidé à fin février 2013) et l'incidence du *Chapter 11* des Filiales Américaines (déconsolidées au 21 janvier 2013).

En conséquence, le résultat net consolidé est une perte de (35,8) millions d'euros, contre une perte de (3,7) millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Trésorerie et Dettes

Au 31 mars 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 2,0 millions d'euros, contre 5,4 millions d'euros au 31 mars 2012. Au 31 mars 2013, la dette nette du Groupe ressort à 31,4 millions d'euros, contre 20,8 millions d'euros au 31 mars 2012. L'augmentation (+10,6 millions d'euros) est principalement liée à un emprunt consenti par une filiale du Groupe, California US Holdings, filiale américaine non consolidée au 31 mars 2013 alors qu'elle était consolidée au 31 mars 2012.

Au cours de l'exercice 2012/2013, les opérations (avant coûts de la dette et impôts) ont utilisé 4,7 millions d'euros de trésorerie, soit une détérioration de 1,5 million d'euros par rapport à l'exercice précédent, résultant du ralentissement des activités du fait de la Procédure de *Chapter 11*.

Capitaux propres

Au 31 mars, 2013, les capitaux propres sont négatifs à hauteur de (34,8) millions d'euros.

ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ⁽¹⁾

Après la clôture de l'exercice, les prêts Alden et Ker Ventures ont été étendus au 30 septembre 2013 puis au 31 décembre 2013. En outre, en septembre 2013, Atari SA a déposé un Plan auprès du Tribunal Américain. L'issue de ce plan ne sera pas connue avant début décembre 2013. Dans le cas d'une acceptation de ce plan, la maturité des prêts serait étendue, selon les modalités exposées en préambule du présent communiqué.

Le Groupe a par ailleurs obtenu du Président du Tribunal de Commerce de Paris une ordonnance lui permettant de tenir son Assemblée Générale annuelle dans les neuf mois de la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2013.

PERSPECTIVES 2013/2014

A court terme, les priorités du Groupe Atari sont les suivantes :

- Finaliser le plan de réorganisation des Filiales Américaines ;
- Tirer parti de la marque Atari et du portefeuille de propriétés intellectuelles grâce à des activités de licences et des partenariats stratégiques, dès l'adoption de ce plan;
- Limiter la prise de risque en privilégiant les partenariats : Atari étudiera des partenariats commerciaux au cas par cas dans le but de tirer le maximum de bénéfiques de son vaste portefeuille de propriétés intellectuelles, de sa marque et de l'ensemble de ses actifs ;
- Maîtriser ses charges opérationnelles et chercher à améliorer la rentabilité : Atari continuera d'appliquer un strict contrôle des investissements et des coûts.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2012/2013 ET REPRISE DE LA COTATION

Une Assemblée Générale mixte sera convoquée avant la fin de l'année 2013. Il sera notamment soumis à l'approbation des actionnaires un ensemble de résolutions destiné à doter Atari SA des moyens nécessaires à l'application et à la réussite des mesures visées ci-dessus. Atari SA communiquera les détails sur cette Assemblée Générale mixte dans les délais réglementaires.

Aucune garantie ne peut être donnée à ce stade en ce qui concerne le potentiel de recouvrement pour les actionnaires existants. La reprise de cotation n'interviendra pas avant la connaissance de l'issue du Plan, la tenue de l'Assemblée Générale Mixte et la publication des résultats semestriels au 30 septembre 2013. Le marché et les actionnaires seront informés avec un préavis de 48 heures.

Avertissement important

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets d'Atari. Même si Atari estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la Société. Les résultats réels peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors du contrôle d'Atari, et notamment les risques décrits dans le document de référence 2011/2012 déposé par le Groupe le 30 juillet 2012 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.12-0770, également disponible sur le site Internet d'Atari (<http://www.atari.com>). Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion et Atari dément toute intention ou obligation de fournir, mettre à jour ou réviser quelques déclarations prospectives que ce soit, soit en raison d'une nouvelle information, d'événements futurs ou autres.

A propos d'Atari

Atari, constitué d'Atari SA et de ses filiales, est un groupe global de divertissement interactif et de licences multiplateforme. Véritable innovateur du jeu vidéo fondé en 1972, Atari possède et/ou gère un portefeuille de plus de 200 jeux et franchises, dont des marques mondialement connues comme Asteroids®, Centipede®, Missile Command®, Pong®, ou Test Drive®. De cet important portefeuille de propriétés intellectuelles Atari tire des jeux attractifs en ligne (via un navigateur web, sur Facebook et en téléchargement) pour les smartphones, les tablettes, les autres terminaux connectés. Atari développe et distribue également des loisirs interactifs pour les consoles de jeux de Microsoft, Nintendo et Sony. Atari met également à profit sa marque et ses franchises avec des accords de licence via d'autres média, des produits dérivés et l'édition. Plus d'information sur www.atari.com

Atari dispose de bureaux à Paris.

© 2013 Atari Europe SASU. Tous droits réservés. La marque Atari et le logo sont la propriété d'Atari Interactive, Inc.

Contacts

Relations investisseurs

¹ Les événements significatifs intervenus au cours de l'exercice ont déjà été communiqués et sont disponibles sur le site « corporate » d'Atari à l'adresse suivante : www.atari.com/corporate/financial-and-corporate-news.

Calyptus – Marie Calleux
Tel + 33 1 53 65 68 68 - atari@calyptus.net

ANNEXES

Données auditées
Approuvées par le Conseil d'administration du 16 octobre 2013

Notes aux lecteurs :

Ouverture de la Procédure de *Chapter 11* aux Etats-Unis concernant des Filiales Américaines et application de la norme IFRS 5.

Du fait de la Procédure de *Chapter 11*, le Groupe a perdu le contrôle de ses Filiales Américaines depuis le 21 janvier 2013 et n'a pas le contrôle à la date d'arrêté des comptes. Ce terme « Filiales Américaines » recouvre California US Holdings, Inc., Atari Interactive, Inc., Atari, Inc. et Humongous, Inc..

En conséquence, dans le cadre de la préparation des comptes annuels 2012/2013, les Filiales Américaines sont comptabilisées en tant qu'activités non poursuivies au niveau du compte de résultat jusqu'au 21 janvier 2013, date d'ouverture de la Procédure de *Chapter 11*. Elles sont déconsolidées à partir de cette date et le résultat de déconsolidation est enregistré en activités non poursuivies. Les créances et titres de participation sur les Filiales Américaines sont dépréciés en totalité.

Dès lors, le résultat courant reflète uniquement l'activité des entités du Groupe hormis ses Filiales Américaines.

Les données de l'exercice 2011/2012 ont été retraitées en application de la norme IFRS 5 ; la contribution des Filiales Américaines étant désormais positionnée en dessous du résultat opérationnel.

ANNEXE I Chiffre d'affaires

Répartition du chiffre d'affaires par trimestre

€ milliers	Exercice 2012/2013	
	Réel	% du CA
1er trimestre (avril - juin)	0,2	16,7%
2nd trimestre (Juil. - Sept.)	0,6	50,0%
3ème trimestre (Oct. - Déc.)	0,4	33,3%
4ème trimestre (Jan. - Mars)	-	0,0%
TOTAL	1,2	100,0%

Contribution par secteur opérationnel

Au 31 mars 2013, compte tenu des événements intervenus, cette présentation n'est plus pertinente et le Groupe a décidé de ne pas présenter cette analyse.

ANNEXE II
Compte de résultat

<i>en m €</i>	2012/2013	2011/2012 <i>comparatif</i>	2011/2012 <i>Publié</i>
Chiffre d'affaires	1,2	2,0	39,6
Coût des ventes	(0,7)	(0,9)	(9,4)
Marge brute	0,5	1,1	30,2
Frais de recherche et développement	-	(0,1)	(10,8)
Frais marketing et commerciaux	(0,3)	(0,8)	(6,3)
Frais généraux et administratifs	(1,0)	(2,4)	(9,4)
Paiements non cash en actions	1,4	(1,7)	(1,7)
Résultat opérationnel courant	0,6	(3,9)	2,1
Plus ou moins value de cession	(0,2)	-	(0,4)
Coûts de restructuration	(2,4)	(0,9)	(0,4)
Résultat opérationnel	(2,0)	(4,8)	1,7
Coût de l'endettement financier	(2,7)	(2,7)	(2,7)
Autres produits et charges financiers	(0,6)	0,2	(0,1)
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	1,9	1,9
Impôts sur les résultats	-	-	-
Résultat net des activités poursuivies	(5,3)	(5,4)	0,8
Résultat des activités non poursuivies	(30,5)	1,7	(4,5)
Résultat net (part du groupe)	(35,8)	(3,7)	(3,7)
Intérêts minoritaires	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	(35,8)	(3,7)	(3,7)

Notes :

En 2012/2013, le résultat des Filiales Américaines ainsi que celui des filiales Eden Games et Game One sont comptabilisés en application d'IFRS 5 et ne sont donc pas inclus dans le résultat opérationnel ci-dessus. L'exercice 2011-2012 a également été retraité en application d'IFRS 5. A noter également que la filiale Cryptic, cédée sur l'exercice précédent est également présentée en application d'IFRS 5 sur l'exercice 2011/2012.

Se référer à la note aux lecteurs

ANNEXE III
Bilan

<i>en m€</i>	31-mars-13	31 mars 2012
Goodwill	-	5,8
Immobilisations incorporelles	-	9,2
Immobilisations corporelles	-	0,2
Actifs financiers non courants	-	0,4
Actifs non courants	-	15,6
Stocks	-	1,1
Clients et comptes rattachés	0,2	6,6
Actifs d'impôt exigibles	0,3	0,3
Autres actifs courants	1,1	5,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,0	5,4
Actifs détenus en vue de la vente	-	3,2
Actifs courants	3,6	22,0
Total actif	3,6	37,6
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	(34,8)	(7,5)
Dettes financières non courantes	0,7	2,0
Impôts différés passifs	-	-
Autres passifs non courants	-	0,1
Passifs non courants	0,7	2,1
Provisions pour risques et charges courantes	1,2	1,8
Dettes financières courantes	32,7	24,2
Dettes fournisseurs	1,6	9,2
Dettes d'impôts exigibles	-	0,5
Autres passifs courants	2,2	6,3
Passifs détenus en vue de la vente	-	1,1
Passifs courants	37,7	43,1
Total passif	3,6	37,6

Dettes nettes

<i>en millions d'euros</i>	31-mars-13	31-mars-12
Dettes non courantes	0,7	2,0
Dettes courantes	32,7	24,2
Dettes brutes	33,4	26,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,0	5,4
Dettes nettes	31,4	20,8

ANNEXE IV Flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2013	Exercice clos le 31 mars 2012 comparatif (1)	Exercice clos le 31 mars 2012 publié
Résultat de l'exercice	(35,8)	(3,7)	(3,7)
Résultat net des activités non poursuivies	30,5	(1,7)	4,5
Charges et produits sans effets sur la trésorerie	-		
Dotations (reprise) aux amortissements et sur provisions sur actifs non courants	-	-	4,8
Charges (produits) liés aux stocks options et assimilées	(1,4)	1,7	1,7
Perte / (profit) sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	2,2
Autres	(0,6)	(2,2)	(3,6)
Coût de l'endettement financier	2,7	2,7	2,7
Charges d'impôts (exigible et différée)	(0,1)	-	-
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts	(4,7)	(3,2)	8,7
Impôts versés	0,1	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement	-	-	-
Stocks	0,1	0,2	1,7
Créances Clients et comptes rattachés	0,5	4,0	3,8
Fournisseurs et comptes rattachés	0,6	2,1	(12,0)
Autres actifs et passifs courants	2,0	(4,5)	(1,9)
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité – Activités poursuivies	(1,4)	(1,4)	0,3
Flux nets de trésorerie utilisés par l'activité – Activités non poursuivies	(1,0)	(11,5)	(13,2)
Décaissements sur acquisition ou augmentation			
Immobilisations incorporelles	-	(1,2)	(4,4)
Immobilisations corporelles	-	-	(0,1)
Actifs financiers non courants	-	-	(0,2)
Encaissements sur cessions ou remboursement			
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	1,9
Actifs financiers non courants	6,0	0,8	
Incidence des variations de périmètre	(0,6)	0,7	0,8
Flux nets de trésorerie utilisés par les opérations d'investissement – Activités poursuivies	5,4	0,3	(2,0)
Flux nets de trésorerie utilisés par les opérations d'investissement – Activités non poursuivies	(3,0)	29,5	31,7
Fonds nets reçus par :			
Augmentation de capital	-	-	0,0
Émission/conversion des ORANE	-	-	0,0
Augmentation	0,3	3,5	3,5
Fonds nets décaissés par :			
Intérêts et frais financiers nets versés	(0,6)	(4,3)	(4,3)
Diminution des dettes financières	(3,3)	(28,1)	(28,1)
Flux nets de trésorerie dégagés par les opérations de financement – Activités poursuivies	(3,6)	(28,9)	(28,9)
Flux nets de trésorerie dégagés par les opérations de financement – Activités non poursuivies	-		-
Incidence des variations du cours des devises	0,2	0,3	0,4
Variation de la trésorerie nette	-3,4	(11,7)	(11,7)

ANNEXE V
EXTRAIT DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

"Le résultat des activités non poursuivies s'élève à une perte de 30,5 millions d'euros. Comme indiqué dans la « Note 22 – Résultat des activités non poursuivies » de l'annexe aux comptes consolidés, Atari SA a perdu le contrôle des filiales Atari Inc, Atari Interactive, Cush et Humongous (« les sociétés américaines ») en date du 21 janvier 2013 suite à l'ouverture d'une procédure de Chapter 11 aux Etats-Unis et a déconsolidé ces sociétés à compter de cette date. En raison de l'absence d'accès à leurs données comptables et financières consécutive à cette perte de contrôle, (données du compte de résultat et bilancielle) nous n'avons pas pu mettre en œuvre les diligences nécessaires pour vérifier les informations présentées dans la Note 22 en application d'IFRS 5, notamment le compte de résultat des activités non poursuivies présenté dans la Note 22.1 et la ventilation entre le résultat net au 21 janvier 2013 et le résultat de déconsolidation des sociétés américaines présenté dans la « Note 22.5 – Détail du résultat net des activités non poursuivies » pour respectivement 6,9 millions d'euros et 18,7 millions d'euros. Cette limitation est toutefois sans incidence sur le montant net du résultat des activités non poursuivies.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation mentionnée la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose:

- les objectifs stratégiques et les principales hypothèses retenues par le Conseil d'Administration pour arrêter les comptes consolidés selon la convention comptable de continuité d'exploitation ainsi que les conditions d'extension de la maturité de la ligne de crédit accordée par Alden et du prêt Ker Ventures, non encore réalisées à la date de ce rapport.
- que, du fait des incertitudes inhérentes aux processus de négociation financière et de recentrage stratégique, la capacité de la société à financer ses opérations et à poursuivre son activité pourrait se trouver limitée.

Ainsi, le maintien de la convention comptable de continuité d'exploitation retenu par le groupe Atari, tel qu'exposé dans la note 2.1, repose sur un certain nombre d'hypothèses, dont certaines sont liées à des facteurs exogènes au groupe Atari, comme la décision du Tribunal américain quant à l'acceptation ou non du plan de continuation des filiales sous Chapter 11. Leur réalisation comporte donc des éléments d'incertitude. En conséquence, si les hypothèses retenues n'étaient pas confirmées, Atari serait amené à examiner les conséquences éventuelles d'une telle situation sur la convention comptable de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes des exercices à venir."

ANNEXE VI
EXTRAIT DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

« Comme indiqué dans le paragraphe «19.2» de l'annexe aux comptes annuels, Atari SA a perdu le contrôle des filiales Atari Inc, Atari Interactive, Cush et Humongous (« les sociétés américaines ») en date du 21 janvier 2013. En raison de l'absence d'accès à leurs données comptables et financières consécutive à cette perte de contrôle, (données du compte de résultat et bilancielle) nous n'avons pas pu mettre en œuvre les diligences nécessaires pour vérifier la valeur d'inventaire des titres de participation et créances rattachées des filiales américaines.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation mentionnée la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels qui expose:

- les objectifs stratégiques et les principales hypothèses retenues par le Conseil d'Administration pour arrêter les comptes annuels selon la convention comptable de continuité d'exploitation ainsi que les conditions d'extension de la maturité de la ligne de crédit accordée par Alden (et portée par Atari Europe) et du prêt Ker Ventures, non encore réalisées à la date de ce rapport.
- que, du fait des incertitudes inhérentes aux processus de négociation financière et de recentrage stratégique, la capacité de la société à financer ses opérations et à poursuivre son activité pourrait se trouver limitée.

Ainsi, le maintien de la convention comptable de continuité d'exploitation retenu par Atari, tel qu'exposé dans la note 2.1, repose sur un certain nombre d'hypothèses, dont certaines sont liées à des facteurs exogènes à Atari, comme la décision du Tribunal américain quant à l'acceptation ou non du plan de continuation des filiales sous Chapter 11. Leur réalisation comporte donc des éléments d'incertitude. En conséquence, si les hypothèses retenues n'étaient pas confirmées, Atari serait amené à examiner les conséquences éventuelles d'une telle situation sur la convention comptable de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes des exercices à venir. »

ANNEXE VII
EXTRAIT DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

« Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

En application de la loi, outre l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous vous signalons par ailleurs que le rapport de gestion ne comprend pas les informations sociales et environnementales prévues par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce. »